



23.4312

Motion SiK-N.

Die Terrororganisation Hamas verbieten

Motion CPS-N.

Interdire l'organisation terroriste Hamas

CHRONOLOGIE

NATIONALRAT/CONSEIL NATIONAL 19.12.23

Zuberbühler David (V, AR), für die Kommission: Die radikal-islamische Palästinenserorganisation Hamas ist eine extremistische, radikale Organisation. Wir sollten sie auch so benennen und sie als Terrororganisation einstufen. Die Hamas fordert einen Palästinenserstaat und erkennt Israel das Existenzrecht explizit ab. Die Juden und der Staat Israel sollen bis zur Vernichtung und Zerschlagung gewalttätig bekämpft werden. Nicht zuletzt deshalb forderte die Hamas schon mehrfach die Vernichtung jüdischer Menschen, währenddem sie international antisemitisches Gedankengut propagiert und damit Hass gegenüber Jüdinnen und Juden fördert. Die lange Liste der Terror- und Mordanschläge im Westjordanland, im Gazastreifen und im Kernland Israels, auch und gerade gegenüber zivilen Einrichtungen und Personen, unterstreicht ihre mörderische Kompromisslosigkeit.

Die Islamische Widerstandsbewegung, wie die Hamas mit vollem Namen heisst, lehnt in ihrem Gründungsdokument von 1988 das Existenzrecht Israels ab. Sie erhebt die Befreiung Palästinas und den "heiligen Krieg", den Dschihad, gegen die "israelische Besatzung" zur Pflicht eines jeden Muslims. Sie akzeptiert als einzige Lösung des palästinensischen Problems den "heiligen Krieg". Oberstes Ziel ist es, den israelischen Staat zu vernichten und einen islamischen Staat zu errichten.

Dass es die Hamas nicht bei leeren Worten belässt, sondern es durchaus ernst meint, zeigen die brutalen Angriffe auf Israel in den letzten Wochen, in denen Hunderte Israelis brutal ermordet und viele regelrecht hingegrüht, ja niedergemetzelt wurden. Während Israel auch in diesen Stunden mit Raketen aus dem Gazastreifen angegriffen wird, wurden am Wochenende vom 7. Oktober auch Frauen und Kinder in den Gazastreifen verschleppt, wo sie als Geiseln und menschliche Schutzschilde gehalten werden. Nachdem seit dem Holocaust noch nie so viele Juden getötet wurden, blieben Eltern ohne Kinder und Kinder ohne Eltern zurück. Ja, stellen Sie sich einfach einmal vor, es wären Ihre Kinder, Ihre Eltern oder Ihre Angehörigen.

Oft wird die Verantwortung für Hass und Gewalt bei Israel gesucht. Die Angriffe der Hamas auf die israelische Bevölkerung machen den Charakter der Terrororganisation aber überdeutlich. Männer, die schwer bewaffnet über ein Musikfestival in der Wüste herfallen und 260 meist jugendliche Besucher niedermetzeln, aus ihren Autos zerren und erschiessen; Männer, die in verschlafene Siedlungen eindringen und morden, Frauen und Kinder als Geiseln nehmen; Männer, die unbescholtene Zivilisten köpfen, vergewaltigen und tote Körper triumphal in der Stadt Gaza zur Schau stellen – solche Männer sind Terroristen, die als einziges Ziel haben, Angst und Schrecken zu verbreiten. Dafür nehmen sie den brutalen Tod Hunderter unbeteiligter Menschen nicht nur in Kauf, sie machen ihn zum Zweck ihres Handelns. Eine Organisation, welche diese Männer rekrutiert, instruiert und auf ihre mörderische Mission losschickt, ist eine Terrororganisation, und es gibt keinen Spielraum, um dies schönzureden.

Ja, handeln wir auch deshalb, weil sich die Hamas in der Schweiz frei bewegen, Spenden sammeln und ihre Finanzen abwickeln kann, was beispielsweise in der Europäischen Union nicht möglich ist, weil die EU die Hamas wiederholt und konsequent als Terrororganisation eingestuft hat. Es ist an der Zeit, dass auch die Schweiz ihre Haltung zur Hamas überdenkt und klare Zeichen gegen ihre extremistische und antisemitische Haltung sowie ihre terroristischen Handlungen setzt, zumal die Hamas gemäss Artikel 13 ihrer Charta friedliche Lösungen und internationale Konferenzen zur Lösung der Palästina-Frage ohnehin ablehnt, da sie im Widerspruch zu ihrer Ideologie stehen.





AMTLICHES BULLETIN – BULLETIN OFFICIEL

Nationalrat • Wintersession 2023 • Neunte Sitzung • 19.12.23 • 08h00 • 23.4312
Conseil national • Session d'hiver 2023 • Neuvième séance • 19.12.23 • 08h00 • 23.4312



Ihre Sicherheitspolitische Kommission fordert einstimmig ein Verbot der Terrororganisation Hamas, um damit unseren Behörden die Strafverfolgung zu erleichtern, präventiv-polizeiliche Massnahmen zu verbessern und die Terrorismusfinanzierung zu verbieten. Sie lässt es aber offen, wie dieses Verbot durch den Bundesrat umgesetzt werden soll.

In diesem Sinne danke ich auch dem Bundesrat, dass er den Vorstoss der SiK des Nationalrates unterstützt, und bitte Sie im Namen unserer Kommission, der Motion zuzustimmen.

Fridez Pierre-Alain (S, JU): Tout d'abord, je considère que ce qu'a fait le Hamas est absolument inacceptable et je rejoins tout à fait la position de la commission. Ces derniers jours, nous avons reçu une lettre d'un avocat, M. Jean-Pierre Egger, qui nous informe que le texte proposé à la commission est un copié-collé d'un texte publié 24 heures plus tôt par la Fédération suisse des communautés israélites.

La commission a-t-elle été mise au courant que le texte de la motion découlait directement, quasiment mot pour mot, d'un texte de la Fédération suisse des communautés israélites?

Zuberbühler David (V, AR), für die Kommission: Besten Dank für die Frage, Herr Nationalrat Fridez. Selbstverständlich bin ich mir dessen bewusst; wir waren ja beide an der Sitzung der Sicherheitspolitischen Kommission vom 9. und 10. Oktober. Sie wissen auch, wer den Antrag für eine Kommissionsmotion eingereicht hat, das war nämlich meine Wenigkeit. Ich musste am Morgen des 10. Oktober relativ schnell entscheiden, ob ich den Antrag auf eine Kommissionsmotion überhaupt einreichen wollte. Glücklicherweise hat der Schweizerische Israelitische Gemeindebund die Medienmitteilung, die Sie zitiert haben, uns allen am Vorabend zugestellt. Diese Medienmitteilung ist eigentlich so gut geschrieben, dass ich diesen Text übernommen habe. Man muss ja – wie sagt man? – das Rad nicht neu erfinden. Deshalb ist der Text der Kommissionsmotion ziemlich identisch mit jenem der Medienmitteilung. Jedenfalls bringt es der Text auf den Punkt.

Grüter Franz (V, LU): Herr Kollege Zuberbühler, ich habe eine Frage. In der Kommission wurden auch die zeitlichen Verhältnisse besprochen. Der Bundesrat hat ja auch entschieden – und ich werde sonst die Frage dann noch der Frau Bundesrätin stellen –, dass er die Hamas verbieten will, aber dazu ein ordentliches gesetzliches Verfahren durchführen will, das heisst mit Vernehmlassung usw. Das dauert sehr lange. War es in der SiK ein Thema, dass man es beschleunigen kann, dass es dringlich ist, dass es schneller gehen muss als ein üblicher gesetzgeberischer Prozess?

AB 2023 N 2471 / BO 2023 N 2471

Zuberbühler David (V, AR), für die Kommission: Besten Dank für die Frage, Kollege Grüter. Nein, das war kein Thema, weil die SiK-N ihren Beschluss noch vor dem Beschluss des Bundesrates gefasst hatte. Aber vielleicht müssten Sie Ihre Frage zum Verfahren, dazu, wie es weitergeht, auch der Frau Bundesrätin stellen.

Fivaz Fabien (G, NE), pour la commission: Je suis rapporteur pour les deux textes proposés par la Commission de la politique de sécurité. J'essaierai, dans la mesure du possible, de les séparer, même s'ils sont liés dans la discussion de la commission. Le 7 octobre 2023, Israël a été violemment attaqué par le Hamas. Plus de 1400 civils ont été tués en quelques heures; des enfants, des femmes et des personnes âgées. Dans la foulée, le Hamas a pris en otage plus de 240 personnes. Ces scènes d'une insoutenable violence ont fait le tour du monde.

Entre crimes sexuels et exécutions sommaires, le mot "crime de guerre" n'est pas trop fort pour décrire l'horreur vécue ce jour. La définition communément admise du terrorisme est l'utilisation systématique d'actes de violence commis par une organisation ou un individu pour créer un climat d'insécurité, pour exercer un chantage sur un gouvernement, pour satisfaire une haine à l'égard d'une communauté, d'un pays ou d'un système; c'est la définition du Larousse. C'est exactement ce qui s'est passé ce jour.

Je rajoute qu'il ne s'agit pas de prendre position dans le conflit actuellement en cours au Proche-Orient. Il s'agit de répéter la position et les valeurs de la Suisse; en premier lieu le respect des droits humains et du droit international. Les attaques inhumaines du 7 octobre nous obligent à agir. La Commission de la politique de sécurité de notre conseil a siégé les 9 et 10 octobre, quelques jours après ces événements. Elle vous propose de demander au Conseil fédéral de déclarer le Hamas comme une organisation terroriste et de l'interdire en Suisse.

Le Conseil fédéral a lui-même pris des mesures. Le 11 octobre, il a mis en place une task force et a demandé l'analyse des flux financiers entre la Suisse et le Hamas. Il a également chargé la task force d'examiner les différentes options juridiques permettant d'interdire une organisation en Suisse. Le Conseil fédéral a ensuite





donné suite à cette proposition initiale le 22 novembre dernier. Il a, à cette séance, chargé le DFJP et le DDPS de proposer un projet de loi fédérale. La motion que nous traitons aujourd'hui a donc surtout une portée symbolique. Elle sera mise en oeuvre. Le Conseil fédéral l'a clairement indiqué. Le Conseil des Etats, notre commission soeur, a d'ailleurs adopté, mardi passé, un texte strictement identique.

L'un des points centraux liés à l'interdiction d'une organisation est le blocage des flux financiers permettant le financement du terrorisme. Cela n'est aujourd'hui pas le cas pour le Hamas: les organismes financiers n'ont en effet aucune obligation d'annonce. Au-delà du symbole et des aspects financiers, l'interdiction doit empêcher le recrutement, la mise à disposition de ressources matérielles ou humaines et les actions de propagande. Elle ne touche pas seulement l'organisation elle-même, mais également toutes celles qui la soutiennent.

En commission, plusieurs voies ont été discutées en parallèle: non seulement l'interdiction pure et simple que nous discutons maintenant, mais aussi une approche permettant de mettre sur la table toutes les possibilités de sanctionner le Hamas et de fermer tous les flux de financement. J'y reviendrai dans le deuxième débat que nous mènerons tout à l'heure.

La motion a été acceptée à l'unanimité par votre commission, qui vous propose d'en faire de même.

Baume-Schneider Elisabeth, conseillère fédérale: L'effroyable attaque du Hamas du 7 octobre de cette année a marqué les esprits, et elle marquera l'histoire. Le Conseil fédéral a condamné à répétition reprises et avec fermeté ces attaques. Le Conseil fédéral considère que son message sans équivoque de condamnation doit être suivi d'actes concrets.

Les motions du 10 octobre de votre commission et du 27 octobre de la Commission de la politique de sécurité du Conseil des Etats demandent donc d'interdire l'organisation terroriste Hamas. Selon les deux motions, le Hamas doit être désigné et traité par la Suisse comme une organisation terroriste. La semaine dernière, cela a été dit, le Conseil des Etats a adopté sans opposition la motion de sa Commission de la politique de sécurité. Le 11 octobre 2023, soit quatre jours après l'attaque terroriste, le Conseil fédéral a considéré que le Hamas devait être qualifié d'organisation terroriste. Les options juridiques permettant d'interdire l'organisation ont été examinées.

Lors de sa séance du 22 novembre, le Conseil fédéral a décidé d'élaborer une loi visant spécifiquement à interdire le Hamas. Il estime que cette option est adéquate et adaptée pour répondre à la situation prévalant depuis le 7 octobre au Proche-Orient. Cette loi donnera aux autorités fédérales les outils adéquats et utiles pour lutter contre d'éventuelles activités du Hamas ou de soutien à l'organisation en Suisse. Hormis le caractère terroriste aujourd'hui manifeste de ce groupe, trois motifs sont au centre de la décision du Conseil fédéral, à savoir le renforcement de la poursuite pénale, le renforcement des mesures de police préventives et le renforcement de la lutte contre le financement du terrorisme. Le Conseil fédéral a décidé le 22 novembre que la nouvelle loi fédérale pour l'interdiction du Hamas suivrait la procédure ordinaire. Selon le SRC, le Hamas n'est pas actif en Suisse et l'on espère véritablement que l'on pourra maintenir cette situation. Le Conseil fédéral a donc jugé cohérent qu'il n'y ait pas de raison temporelle ni matérielle suffisante pour déclarer l'interdiction urgente.

Il estime qu'il est plus important que la loi bénéficie d'un large soutien et que la loi fasse l'objet d'un débat démocratique selon le processus législatif ordinaire. Mon département et le DDPS présenteront un projet législatif d'interdiction de l'organisation au Conseil fédéral d'ici à la fin février. Dans le sillage d'une procédure de consultation, il sera alors possible pour le Parlement de se prononcer. Il est également important que, durant cette consultation, il y ait un véritable débat qui permette aussi de clarifier la gestion des relations internes à la Suisse et également externes à notre pays.

Comme vous pouvez le constater, le Conseil fédéral partage donc entièrement l'appréciation selon laquelle le Hamas doit être interdit en Suisse. Depuis le dépôt des deux motions, nous avons déjà pris les mesures nécessaires pour mettre en oeuvre cette interdiction. Le département est déjà en train d'élaborer le projet de loi. Il est à bout touchant.

Par conséquent, le Conseil fédéral pourra se prononcer comme prévu en février et il vous propose d'adopter la motion.

Grüter Franz (V, LU): Geschätzte Frau Bundesrätin, Sie haben jetzt erläutert, dass die Hamas tatsächlich so furchtbare Taten begangen hat, und Sie haben auch gesehen, dass die Kommission einstimmig ein Verbot der Hamas verlangt. Weshalb hat sich der Bundesrat nicht dazu durchringen können, diese Frage dringlich zu behandeln, weshalb will er noch diesen langsamen Prozess mit Vernehmlassung usw. durchlaufen, mit der Folge, dass diese Terrororganisation nicht schneller verboten werden kann?

Baume-Schneider Elisabeth, conseillère fédérale: Effectivement, le message a été clair. Quatre jours après



AMTLICHES BULLETIN – BULLETIN OFFICIEL

Nationalrat • Wintersession 2023 • Neunte Sitzung • 19.12.23 • 08h00 • 23.4312
Conseil national • Session d'hiver 2023 • Neuvième séance • 19.12.23 • 08h00 • 23.4312



l'attaque, le Conseil fédéral a considéré que le Hamas était une organisation terroriste. Il y a eu la task force au niveau du Conseil fédéral et, maintenant, la décision de mettre en oeuvre une loi.

Par rapport à la question de l'urgence et la question de la sécurité intérieure au pays: au niveau du SRC, nous avons des discussions régulières avec le service et il n'y a pas de risque marqué, soit de radicalisation, soit de danger. Nous avons donc estimé cohérent d'avoir un véritable débat et que cette loi fasse l'objet d'une véritable appropriation au niveau des cantons, des partis politiques, pour que l'on soit effectivement très solide dans la volonté politique de considérer le Hamas comme une organisation terroriste, étant donné que

AB 2023 N 2472 / BO 2023 N 2472

c'est un changement de paradigme et étant donné également que, le 7 octobre, il s'est passé quelque chose d'effroyable qui ne permet pas de rester dans la situation actuelle.

Walder Nicolas (G, GE): Madame la conseillère fédérale, je partage aussi votre avis sur l'horreur qui s'est déroulée le 7 octobre dernier.

Ma question vise à savoir si le Conseil fédéral a étudié les conséquences sur nos relations avec plusieurs pays, dont principalement l'Iran et le Qatar; le Qatar où vit le chef de la branche militaire du Hamas, Ismaïl Haniyeh, qui est à la tête d'une véritable fortune, et des pays comme l'Iran où vivent la plupart des dirigeants de cette organisation. Est-ce que le Conseil fédéral a étudié les conséquences pour nos relations avec ces pays et d'autres?

Baume-Schneider Elisabeth, conseillère fédérale: Le Conseil fédéral a pris en considération la situation globale au niveau de la sécurité intérieure du pays, mais également la question des relations diplomatiques et avec l'extérieur du pays. Vous l'avez vu, au départ, le DFAE était porteur du dossier. Ensuite, il a été indiqué que la question devait être traitée conjointement entre le département de ma collègue Viola Amherd et mon département. Le Conseil fédéral se prononcera donc sur un objet qui a son importance au niveau de notre politique intérieure, mais également de notre politique extérieure. Il s'agit de ne pas péjorer nos relations diplomatiques, mais aussi d'avoir une politique lisible de ce qui est interdit et de ce qui est de l'ordre du possible.

Fridez Pierre-Alain (S, JU): Madame la conseillère fédérale, la situation concernant le Hamas est claire, et je ne doute pas du résultat du vote tout à l'heure. Par contre, il y a les populations. Comment le Conseil fédéral évalue-t-il la possibilité de poursuivre une aide humanitaire sans passer par le Hamas pour vraiment aider les populations concernées, qui vivent l'horreur actuellement?

Baume-Schneider Elisabeth, conseillère fédérale: Merci pour votre question, Monsieur le conseiller national Fridez. Il est clair que cette question relève plus du domaine du département de mon collègue Ignazio Cassis, mais nous avons clairement indiqué, le jour où nous avons tenu la conférence de presse, qu'il y avait des institutions ou des ONG qui étaient considérées comme des partenaires fiables, sur place, qu'il n'y avait pas de raison de supprimer le soutien aux ONG correspondant aux critères définis par le DFAE et qu'il y avait vraiment lieu de ne pas corrélérer le fait de considérer le Hamas comme une organisation terroriste avec le fait de prendre en considération la situation tragique et dramatique sur place.

Hurter Thomas (V, SH): Frau Bundesrätin, ich möchte noch einmal bei der Frage von Kollege Grüter ansetzen. Sie wollen jetzt eine Vernehmlassung. Wir haben aber eine Motion, die von der Kommission einstimmig beschlossen wurde, es sind hier im Saal alle Parteien und alle Regionen vertreten, und jetzt wollen Sie auch noch eine Vernehmlassung machen. Ich glaube, es geht auch um ein Zeichen gegen aussen: Wie positioniert sich die Schweiz? Wenn Sie dieses Thema in die Länge ziehen, dann senden Sie ein falsches Zeichen aus. Sind Sie bereit, sich nach der heutigen Abstimmung und nach dem heutigen Resultat nochmals zu überlegen, ob Sie dem Bundesrat den Entwurf ohne eine Vernehmlassung vorlegen?

Baume-Schneider Elisabeth, conseillère fédérale: Merci beaucoup pour la question. Je crois que la lisibilité de la décision politique de la Suisse est claire. Nous sommes intervenus rapidement pour dire que nous considérons le Hamas comme une organisation terroriste. Je crois également que notre lisibilité est claire sur nos processus démocratiques. On le sait, le Conseil fédéral décide, en sa qualité d'exécutif, et les Chambres fédérales se prononcent. Nous avons également comme culture de prendre en considération les cantons, en particulier, ou des partis politiques.

Le Conseil fédéral se prononcera encore s'il l'estime nécessaire, mais, normalement, c'est très clair: une loi doit faire l'objet d'une consultation, et il est difficile d'y déroger. Cela peut être une consultation orale; cela peut passer par des processus très rapides. Je l'ai dit précédemment: ce sera déjà en février que le Conseil fédéral





AMTLICHES BULLETIN – BULLETIN OFFICIEL

Nationalrat • Wintersession 2023 • Neunte Sitzung • 19.12.23 • 08h00 • 23.4312
Conseil national • Session d'hiver 2023 • Neuvième séance • 19.12.23 • 08h00 • 23.4312



se prononcera sur le projet. Un rythme soutenu est donc donné.

Büchel Roland Rino (V, SG): Geschätzte Frau Bundesrätin, ich möchte eine Frage im Anschluss an jene von Herrn Walder, einem Aussenpolitiker, stellen. Welches Land hat in diesem schlimmen Konflikt die bessere oder die grössere Rolle gespielt, wenn es darum ging, Menschen – auch Schweizer – zu befreien: Katar oder die Schweiz?

Baume-Schneider Elisabeth, conseillère fédérale: Je crois que notre situation est claire. Nous avons condamné le Hamas et nous sommes un partenaire. Je ne crois pas que l'on puisse établir un "ranking" ou un hit-parade de ce qu'a fait le Qatar et de ce que nous avons fait. Nous avons agi en toute connaissance de cause, en étroite concertation au sein du Conseil fédéral, avec les appréciations du DFAE et des différents départements. Je crois que notre position était claire.

Präsident (Nussbaumer Eric, Präsident): Die Kommission und der Bundesrat beantragen, die Motion anzunehmen.

Angenommen – Adopté

